



MAIRIE
DE
CHORANCHE
38680

Téléphone : 04 76 36 01 65
Télécopie : 04 76 36 06 43

mairie.dechoranche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 09 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CHORANCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU-GLENAT, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 01.12.2022

Secrétaire de séance : Mr DROUOT Laurent

PRESENTS : B BELLE - J BELLE - L DROUOT - Y DETURIN - S COHEN –
–C MOUNIER – G MOREAU-GLENAT - L STILLE

ABSENT EXCUSE :

M BREYTON pouvoir à Y DETURIN

M RANCOUD GUILLON pouvoir à G MOREAU GLENAT

HJ SENTIS

OBJET : Délibérations

CR du 10 novembre 2022 :

Voté à l'unanimité des présents

Versement subventions associations :

ACCA de Choranche : 100€ 1/ contre 9/ pour

La Halle : 100€ 2 contre / 8 pour

Amicale des Pompiers : 200€ unanimité des présents

ADMR : 100€ unanimité des présents

Sou des ECOLES 300€ 1/ abstention / 9 pour

Souvenir Français 100€ unanimité des présents

Désignation d'un référent Laïcité : Geneviève MOREAU GLENAT unanimité des présents

Points divers :

- La famille Giraud donne à la commune un four à pain à démonter sur leur propriété des Nugues. Il reste à trouver l'emplacement pour le positionner de la manière la plus adéquate tant pour son bon fonctionnement que pour son utilisation.
- Point sur la procédure de péril sur le bâtiment RUIEPER : nous avons reçu un rapport d'expertise mais pas de l'entreprise SOROETEC – à priori des travaux de sécurisation pourraient être entrepris courant janvier 2023.

- Bilan du camping : le bilan provisoire (à parfaire) confirme une belle fréquentation puisque tant le nombre de personnes que d'emplacements réservés et de nuits sont en forte augmentation. Un gros point de vigilance : le remplacement de notre régisseuse Jacqueline Belle à prévoir dès la saison prochaine.
- Point info sur avancement PLUi : réunion publique le 14 décembre prochain à Auberives en Royans
- Point sur le conseil d'Ecole : les maires de Chatelus et de Choranche ont reçu les parents d'élèves le lundi 5 décembre afin d'une part de rappeler que les choix de travaux et de phasage sont de la compétence patrimoniale de la commune de Pont en Royans et d'autre part que nous avons toujours réglé les participations demandées en fonctionnement de la caisse malgré des interrogations. De même nous avons demandé que la caisse de la cantine soit identifiée à part et que nous puissions échanger en toute lisibilité sur les couts avancés.
- Un rapide compte rendu sur la réunion du SMABBLA avec de fortes problématiques de couts de l'énergie et de rejets des eaux pluviales.
- De même compte rendu sur le conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et Assainissement SMVIC
- Echanges sur le risque de coupures d'électricité en janvier 2023: à ce stade nous attendons la cartographie et les procédures à venir de la part de la Préfecture de l'Isère.
- Festivité de fin d'année, fête des lumières : 09/12/2022, fête de Noël : 10/12/2022 aux Thermes à partir de 14h, vœux de la municipalité : 06/01/2023 – Chatelus le 05/01/2023. Concernant le repas des anciens : 29/01/2023, il est rappelé que la municipalité offre ce moment de convivialité à tous les habitants de plus de 65 ans, avec leur conjoint même si celui-ci n'a pas atteint cet âge et que les élus et leurs conjoints seront présents s'ils le souhaitent. Enfin le colis est offert aux habitants ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé et ce à partir de 70 ans.